

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} juillet 2019 portant nomination à la commission de classement des fonctionnaires de La Poste

NOR : SSAH1930392A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 modifiée relative à l'organisation du service public de La Poste et des télécommunications, et notamment son article 29-5 ;

Vu le décret n° 2008-58 du 17 janvier 2008 modifié pris pour l'application aux corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics des dispositions de l'article 29-5 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de La Poste et à France Télécom, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2008-60 du 17 janvier 2008 modifié pris pour l'application aux corps de la fonction publique hospitalière des dispositions de l'article 29-5 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de La Poste et à France Télécom, et notamment ses articles 8 et 9 ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2017 portant nomination à la commission de classement des fonctionnaires de La Poste,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de représentant de la direction générale de l'offre de soins devant la commission de classement des fonctionnaires de La Poste créée par le décret n° 2008-60 du 17 janvier 2008 susvisé : M. Mathieu Le Poittevin, directeur d'hôpital.

Article 2

Sont nommés en qualité de rapporteurs, pour la fonction publique hospitalière, devant la commission de classement des fonctionnaires de La Poste créée par le décret n° 2008-60 du 17 janvier 2008 susvisé :

M. Rodrigue Fallourd, attaché principal d'administration de l'État.

M. Gilles de Kermenguy, attaché d'administration de l'État.

Article 3

L'arrêté du 8 mars 2017 susvisé portant nomination à la commission de classement des fonctionnaires de La Poste est abrogé.

Article 4

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 1^{er} juillet 2019.

Pour la ministre et par délégation :
*Le sous-directeur des ressources humaines
du système de santé,*
MATHIAS ALBERTONE